

---

Adresse de la société populaire de Chabeuil (Valence, Drôme), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Chabeuil (Valence, Drôme), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 303-304;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19887\\_t1\\_0303\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19887_t1_0303_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

sang et de carnage ; ils sont flétris par l'opinion publique qui les a facilement reconnu au tableau fidèle que vous en avés fait.

Continués votre ouvrage, il vous mène à l'immortalité. Restés à votre poste pour notre bonheur, et jusqu'à ce qu'une paix glorieuse ait établi la liberté et la République sur des bases inébranlables.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Les membres composant le conseil général d'Ambérieu, Ambérieu le 20 brumaire an trois de la République.

MONTLOURS, *maire*, LAMPARENS, *agent national*, CONARD, SUINSSON, ALLET, *officiers municipaux*, DELÉAS, *secrétaire-greffier et 3 autres signatures*.

## 11

**Le conseil général de la commune de Lagnieu, district de Montfermé [ci-devant Saint-Rambert], département de l'Ain, remercie la Convention de l'envoi du représentant du peuple Boisset, qui a porté la liberté et le bonheur dans ce département ; il invite la Convention à étouffer les cris désorganisateur et tyranniques que font entendre quelques scélérats du fond de leurs cachots, où leurs crimes les ont plongés, en attendant que la loi prononce sur leur juste châtement.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (22).**

[*Le conseil général de la commune de Lagnieu à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (23)

Citoyens représentans,

Que de victoires, que de triomphes sont votre ouvrage ! Partout l'ennemi est vaincu, repoussé, dispersé au dehors ; partout l'intrigant, l'oppressur, l'homme de sang et de boue est terrassé au dedans ; partout le sol de la liberté se purifie ; partout l'aurore du bonheur luit ; partout l'amour des lois, de la patrie, de la vertu se manifeste et s'accroît ; partout brillent les lumières de la philosophie ; partout enfin, le point de ralliement, le centre unique est la Convention, toujours elle sera la nôtre.

Que de bienfaits, législateurs augustes ! De toutes parts, l'allégresse, la reconnaissance et l'enthousiasme éclatent, partout le républicain probe, modeste et vertueux respire ! De toute part, la liberté élève sa voix, et cette voix foudroyante a répandu l'effroi dans le cœur des oppresseurs ; partout elle a anéanti ; en un mot, ils ne sont plus, mais si jamais ils ressuscitent, étouffés leurs cris désorganisateur et tyranniques, ce sont des rugissemens de tyrans qui veu-

lent achever de décorer leur proie et qui craignent qu'elle n'échappas à leur griffe ensanglantée.

N'écoutez que le cri du peuple, il ne vous trompera jamais, c'est le cri salutaire des oies du capitol.

Sublime Convention ! Je lis et relis ton adresse au peuple français, je lis et relis le rapport adopté par toi à l'unanimité. L'une et l'autre assurent le bonheur, ce bonheur fait toute la sollicitude, consomme le, c'est ton devoir. Voici le notre : combattre la tyrannie, terrasser l'immortalité et l'anarchie, frapper à mort l'aristocratie, livrer au glaive de la loi les égorgés, les calomnieurs et les dominateurs ; soulager nos frères indigents, honorer la piété filiale, la vieillesse et le malheur. Ce devoir sera sacré pour nous, nous le remplirons avec zèle et fidélité.

Département de l'Ain, nous sommes tes enfans, jouis de ta félicité, bénis-en la Convention, bénis la de l'envoi de Boisset dans ton sein.

Vis à jamais, Convention sublime ! C'est notre dernier cri, restés à votre poste, législateurs augustes ! C'est notre dernier vœu.

JOBERT, *maire*, GUILLOT, MARCHAND, CAUDET, GIRARD, FORE, *officiers municipaux*, LEMORIN, *secrétaire*, Mambu, *agent national et 6 autres signatures*.

## 12

**Les citoyens composant la société populaire de Chabeuil, district de Valence, département de la Drôme, félicitent la Convention sur les principes contenus dans l'Adresse aux Français, et l'invitent à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (24).**

[*Les membres de la société populaire de Chabeuil à la Convention nationale, Chabeuil, le 18 brumaire an III*] (25)

Représentants d'un peuple libre,

La tyrannie abattue, l'intrigue déconcertée, la vertu proclamée, la raison souveraine, tels sont les motifs impérieux qui nous appellent au ralliement, et nous portent de nouveau à la reconnaissance de vos bienfaits. Nous avons reçu la proclamation de vos principes, ils nous garantissent que vous travaillez pour la félicité publique.

Restez à votre poste, poursuivez vos glorieux travaux : la victoire au dehors, la justice au dedans, sous quels plus heureux présages pourrions-nous vous jurer un entier dévouement !

Vive la République une et indivisible !

Vive la Convention nationale !

(22) P.-V., L, 172.

(23) C 328 (1), pl. 1447, p. 42. *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

(24) P.-V., L, 172.

(25) C 328 (2), pl. 1458, p. 5.

Les membres de la société populaire de Chaubeuil, district de Valence, département de la Drôme, ce 18 brumaire, 3<sup>ème</sup> année républicaine.

*Suivent 43 signatures.*

### 13

**Les citoyens membres de la société populaire de Lourdes, département des Hautes-Pyrénées, applaudissent aux principes développés dans l'Adresse, font hommage de la somme de 1 067 liv., versée dans la caisse du district, pour la construction d'un vaisseau, et invitent la Convention à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (26).**

*[Des membres de la société populaire de Lourdes à la Convention nationale, Lourdes, le 12 brumaire an III] (27)*

Législateurs,

Quel tourment pour les tirans de l'Europe, lorsque les sublimes conceptions de votre adresse au peuple français frapperont leurs oreilles : non, se diront-ils, il n'est pas dans l'ordre naturel des choses, de pouvoir diviser un peuple gouverné par des sages, plus sages que les Solons et les Licurgues !

Quelle douce satisfaction pour les peuples divers qui nous entourent, en voyant vos principes d'éternelle justice, porter de l'ame de tout être qui pense, l'espérance qu'un jour la force irresistible de ces principes, brisera la joug humiliant sous lequel ils gémissent.

C'est ainsi, législateurs, qu'en faisant le bonheur du peuple français, vous préparez par degrés la liberté du monde. L'univers vous admire ! déjà la postérité vous décerne l'apothéose. Nos cœurs attendris par la plus juste reconnaissance rendent hommage à votre sagesse, en tendres pères, vous nous tracez la règle de nos devoirs, nous y serons fidèles. Nous voulons avec vous que la justice, la vertu, essence de la démocratie, règnent seules ; que tout se rallie avec un respect religieux à la représentation nationale, et que les esprits audacieux, pervers, ennemis de la félicité commune, succombent sous la massue inexorable du Peuple !

Continuez, législateurs, vos immortels travaux. Commandez les victoires sur les mers, comme vous les commandez sur la terre. Portez la marine républicaine à ce degré de prépondérance auquel l'appellent ses hautes destinées. Acceptez l'offrande que nos facultés circonscrites font à la Patrie, de mille soixante sept livres dix sous versés dans la caisse du receveur du district pour concourir à la construction d'un vaisseau

(26) P.-V., L, 172.

(27) C 327 (2), pl. 1443, p.14. *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

vôté par le Département des hautes Pyrénées. Que la superbe albion battüe et humiliée rentre dans la classe que la nature lui marqua. Que le pavillon tricolore annonce à tous les Peuples la liberté des mers ! Que flottant majestueusement d'un pole à l'autre, il annonce la gloire et le triomphe du Peuple français !

BORDENAVE JEUNE, *président*, BAVIELLE, RANCEZ, *secrétaires et 31 autres signatures.*

### 14

**Les citoyens de la commune de Bordeaux, département du Bec-d'Ambès, applaudissent aux travaux continuels de la Convention pour consolider la Révolution. Et nous aussi, disent-ils, sommes révolutionnaires ; mais nous rejeterions avec horreur ce titre, si, pour le conserver, il nous falloit devenir anthropophages.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (28).**

*[Les citoyens de la commune de Bordeaux à la Convention nationale, Bordeaux, le 14 brumaire an III] (29)*

Citoyens représentants,

Tout récemment encore l'horizon politique annonçoit un orage terrible ; la liberté, le bonheur des Français, étoient en péril ; effarouchés, incertains, nous attendions avec une juste impatience que la Convention nationale vint nous diriger au milieu des ténèbres à travers lesquelles il nous traînions une douloureuse existence.

Cette position étoit pénible, mais enfin nos vœux ont été remplis ; votre adresse énergique et consolante nous a rendus au bonheur, et nous plaçons au nombre des plus beaux jours de la Révolution que la Convention nationale a consacré à la proclamation des principes de justice qui la dirigent, et dont aucune puissance ne pourra la détacher.

Et nous aussi nous prétendons mériter la qualité d'hommes révolutionnaires ; mais nous la rejeterions avec horreur si, pour la conserver, il nous fallait devenir anthropophages.

Nous vous vouons à l'infamie, propagateurs hideux de ce système horrible, et (puissiez-vous en mourir de rage !) nous applaudissons avec enthousiasme à la doctrine bienfaisante et douce de la Convention nationale ; nous pensons encore avec elle que l'imposture et la calomnie sont les ennemis les plus dangereux de la patrie. Nous avons des droits à l'assurer, citoyens représentants, car depuis longtemps nous en faisons la cruelle expérience ; mais cessez enfin, vils intriguants, cessez d'espérer qu'à force de menées et de machinations vous parviendrez à tromper long-

(28) P.-V., L, 172-173. *Moniteur*, XXII, 624, 634.

(29) C 328 (2), pl. 1458, p. 6. *Bull.*, 10 frim. *Moniteur*, XXII, 634 ; *J. Fr.*, n° 795 ; *M.U.*, n° 1359.